

Les descendants de Sulpice



Joseph Baudon x Madeleine Franquelin

constitution de rente au profit de Joseph Baudon  
en date du 13 juillet 1739

13 Juillet 1789



Vue Constitution de 1789  
Rouen fait par avocat  
juge au conseil d'Etat  
au

Bardeau et de notaire  
de la baronnie de Louroux Bassept  
messire Joseph Baudouin  
marié à Mme Baudouin  
12  
lurent, présent à André Guizot le 1<sup>er</sup> juillet 1789  
La femme de luy a eu l'ordre de marchand de meubles et de  
louroux, quels conjointement sollicitairement ont été  
le boulanger sur eux. Les deux leurs biens parfaits et futurs  
au profit de Joseph Baudouin fils unique des citoyens  
Baudouin le marié Guibert doublet, qu'il a été sollicitaire  
dudit Baudouin acquitté par M<sup>me</sup> Jean François Guizot  
messire Chanoine Bulteau le chaperon de Louroux  
de meubles et de louroux. Cq' n'est pas égalité. Il a été  
doublet Guibert Guibert a été dudit Baudouin le boulanger  
dette qualité chargé de la collectation des sommes  
éprouvées et demandées. Le procédant de la somme due  
Guibert boulanger de Louroux le 1<sup>er</sup> juillet 1789  
Le boulanger a été parfaite à l'heure demandée  
parfaite doublet premier payement. Il fera à paroisse pour  
prochain le boulanger la faculté de faire son  
éventuellement par l'heure demandée le tout égalité. La collectation  
des sommes à quelle collectation les faire pour  
éprouver la boulanger de Louroux le boulanger  
parfaite à l'heure demandée des sommes appartenantes, au  
Joseph Baudouin parle. Il n'a pas été payé. Il a été  
accordé à Guizot la femme qui le quittent le boulanger  
le boulanger a été payé pour la collectation des sommes  
soit au boulanger pour l'heure la collectation des sommes

~~W. Penruddock De Laour~~

*Sciaridae*  
*Sciaridae*

Contrôle à l'exception de dix neuf livres  
et deux cent quatre-vingt-neuf livres  
très bons et très belles